



038/ 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 13 mai 2019

Date d'affichage : 14 mai 2019

Objet : Avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Mairie de Longpont-sur-Orge

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le vingt-deux mai à vingt heures trente.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en la mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain LAMOUR, Maire.

Conseillers présents :

M.	Alain	LAMOUR	Maire
Mme	Martine	THOMPSON	1ere Maire-adjointe
M.	Patrick	PHILIPPE	2e Maire-adjoint
M.	Roland	JACQUIER	4e Maire-adjoint
Mme	Silvia	THIEBAULT	5e Maire-adjointe,
M.	Guy	BIZET	6e Maire-adjoint
Mme	Marie-Céline	WIBAULT	Conseillère municipale
Mme	Christine	ANTONI	Conseillère municipale
M.	Pino	LEOTTA	Conseiller municipal
M.	Frédéric	MANCEAU	Conseiller municipal
M.	Nicolas	GARRESSUS	Conseiller municipal
Mme	Agnès	PRIVAT	Conseillère municipale
Mme	Dominique	MORIN	Conseillère municipale
M.	Pierre	VIBET	Conseiller municipal
M.	Philippe	CIUCIU	Conseiller municipal
Mme	Caroline	LAFAYE	Conseillère municipale
M.	Alexandre	FACCHIN	Conseiller municipal
Mme	Emilie	GASPAR	Conseillère municipale
Mme	Sophie	MAILLART	Conseillère municipale
M.	Erick	FAUVEL	Conseiller municipal
Mme	Viviane	GREINER	Conseillère municipale
Mme	Béatrice	FAYETTE	Conseillère municipale
M.	Pascal	AMRHEIN	Conseiller municipal

Conseillers absents excusés :

Mme Charlène BADINA, 3e Maire-adjointe, donne pouvoir à Mme Emilie GASPAR

Mme Muriel DELECOURT, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Martine THOMPSON

M. Pierre-Éric HENRY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Guy BIZET

M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Viviane GREINER

Conseillers absents :

M. Philippe HAMON, Conseiller municipal

Mme Christelle POULIQUEN, Conseillère municipale

Secrétaire de séance :

M. Roland JACQUIER

Objet : Avis sur le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du Titre IV du Livre 1er du Code de l'urbanisme relatif au Schéma de cohérence territoriale et des articles L. 103-2 et suivants relatifs à la concertation,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1er janvier 2016,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Longpont sur Orge en date du 17/10/2018, et en particulier son Projet d'Aménagement et de Développement Durable,

VU la délibération n°16.103 en date du 31 mars 2016 prescrivant l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de Cœur d'Essonne Agglomération et définissant les modalités de concertation,

VU le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) intervenu lors du conseil communautaire du 26 juin 2018, et acté par délibération n°18.111,

VU le projet de territoire de Cœur d'Essonne Agglomération adopté par délibération N°19.001 en date du 15 janvier 2019,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 février 2019 n° 19.010 arrêtant le projet de SCoT et tirant le bilan de la concertation,

VU le courrier de Cœur d'Essonne adressé à la commune en date du 22 février 2019, notifiant le projet de SCoT arrêté et saisissant la commune pour avis à formuler dans un délai de 3 mois, conformément aux dispositions de l'article L.143-20 2° du Code de l'urbanisme,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme de la commune en date du 13/05/2019,

CONSIDERANT le projet de SCoT ci-annexé, comportant conformément à l'article L.141-2 du Code de l'urbanisme : le rapport de présentation dont l'évaluation environnementale, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientation et d'Objectifs ;

CONSIDERANT que la commune partage les ambitions du SCoT telles que définies dans la délibération du conseil communautaire arrêtant le SCoT en date du 21 février 2019 susvisée,

CONSIDERANT la phase d'enquête publique qui s'ouvrira en juin 2019, après le délai de 3 mois de consultation des communes et des personnes publiques associées à la procédure de SCoT, pendant laquelle la commune pourra encore émettre des observations au projet de SCoT,

CONSIDERANT qu'après l'approbation du SCoT prévue avant la fin de l'année 2019, la commune disposera d'un délai de 3 ans pour mettre en compatibilité le PLU,

CONSIDERANT que les secteurs de projets « les Fontenelles » et « les Folies » sont deux périmètres distincts et que seul celui des « Folies » est ouvert à l'urbanisation et que son urbanisation est en cours.

CONSIDERANT que le secteur Grange aux cercles est une zone de projet d'urbanisation et doit être indiqué sur la carte page 24.

CONSIDERANT que les secteurs des "Hauts Buarts sud" et le " Biron" ne sont pas des zones d'extension urbaine. Les Hauts Buarts sont en cours d'urbanisation (la zone est en UC) et le Biron fait partie du tissu urbain existant dans le quartier de Guiperreux en zone IIAU.

CONSIDERANT que la seule zone pouvant être considéré comme périmètre d'extension est la zone du "Pont aux Pins" qui prévoit l'urbanisation des 2 franges de la zone en laissant le centre en zone naturelle et que la voie indiquée sur l'OAP est un chemin qui est actuellement existant.

CONSIDERANT qu'il convient d'émettre les observations suivantes :

□ Page 24 du DOO : reprendre la localisation des projets de constructions de logements sur la commune de Longpont sur Orge : enlever les secteurs Folies/ Fontenelles et Villarceaux/Grotteau de la cartographie, indiquer le secteur de la Grange aux Cercles, modifier le périmètre pour le secteur de Biron.

CONSIDERANT que le schéma page 71 du DOO, indique dans sa légende que le long de la RN20, sur le territoire de la commune de Longpont-sur-Orge, le périmètre sera dédié à l'activité. Le PLU de la commune prévoit de l'habitat, une OAP est applicable et les instances (département) concernées ont validé le PLU (pas de remarques, de recours etc.).

CONSIDERANT que le plan page 77 récapitulant les zones de commerce ne prend pas en compte les commerces actuellement situés le long de la route de Montlhéry.

CONSIDERANT qu'il convient sur le volet agricole page 87 d'indiquer que des terrains agricoles actuellement exploités pourront être identifiés pour l'implantation du projet Sésame en raison du départ à la retraite de l'exploitant à horizon de 3 ans.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

EMET un avis favorable au projet de SCoT arrêté ci-annexé, sous réserve de la prise en compte des observations suivantes :

- Page 24 du DOO : reprendre la localisation des projets de constructions de logements sur la commune de Longpont sur Orge : enlever les secteurs Folies/ Fontenelles et Villarceaux/Grotteau de la cartographie, rajouter le secteur de la Grange aux Cercles et indiquer que le secteur de Biron n'est pas inclus dans le périmètre d'extension de l'urbanisation.
- Page 71 du DOO : reprendre la cartographie en indiquant que le secteur nord de la RN20 prévoit de l'habitat.
- Page 77 du DOO : prendre en compte les commerces actuellement situés le long de la route de Montlhéry en tant que pôle de proximité sur le plan récapitulant les zones de commerce
- Page 87 du DOO : reprendre la localisation des terrains agricoles exploités par des agriculteurs qui peuvent être identifiés pour l'implantation du projet Sésame à court terme.

AUTORISE le Maire à émettre des observations complémentaires dans le cadre de l'enquête publique du SCoT qui aura lieu en juin 2019,

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document se rapportant à la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Mairie.

Fait et délibéré, le Mercredi 22 mai 2019
Extrait conforme à l'original,
Au registre sont les signatures,

 Le Maire,

Alain LAMOUR

Adopté par (27 voix)

27 POUR : M. Alain LAMOUR, Mme Martine THOMPSON, M. Patrick PHILIPPE, Mme Charlène BADINA, M. Roland JACQUIER, Mme Silvia THIEBAULT, M. Guy BIZET, Mme Marie-Céline WIBAULT, Mme Christine ANTONI, M. Pino LEOTTA, M. Frédéric MANCEAU, M. Nicolas GARRESSUS, Mme Agnès PRIVAT, Mme Dominique MORIN, Mme Muriel DELECOURT, M. Pierre VIBET, M. Pierre-Éric HENRY, M. Philippe CIUCIU, Mme Caroline LAFAYE, M. Alexandre FACCHIN, Mme Emilie GASPARD, M. Jean-Jacques SCHERCHEN, Mme Sophie MAILLART, M. Erick FAUVEL, Mme Viviane GREINER, Mme Béatrice FAYETTE, M. Pascal AMRHEIN

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :